



Association à buts multiples  
des Communes de la Région  
de Grandson

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MERCREDI 10 novembre 2021 à 20H00  
Salle du Battoir de Villars-Burquin**

**Président : Philippe Humbert**

**Secrétaire : Virginie Lénart**

**Ordre du jour :**

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 28.04.2021
4. Procès-verbal de la séance d'installation des autorités du 29.09.2021 (2ème partie)
5. Communications du Président
6. Communications du Comité directeur
7. Nomination d'un membre de la commission de gestion
8. Nomination d'un membre de la commission eau
9. Préavis 04-2021 : Budget 2022
10. Préavis 05-2021 : Octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
11. Préavis 06-2021 : Octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières pour la législature 2021-2026
12. Préavis 07-2021 : Fixations des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur pour la législature 2021-2026
13. Préavis 08-2021 : Octroi au Comité directeur d'autorisations de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence pour la législature 2021-2026
14. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
15. Divers et propositions individuelles

**1. Appels**

<b><u>Présents :</u></b>	Buts principaux	membres	42/56
	But optionnel « eau »	membres	39/50
	Communes	nombre	16/17
	Communes « eau »	nombre	15/15
	Comité directeur	membres	7/7
<b><u>Excusés :</u></b>	Membres		10/56
<b><u>Absents :</u></b>	Membres		4/56

Le quorum est atteint et le Conseil peut avoir lieu.

## **2. Assermentations**

M. Humbert procède à l'assermentation des délégués suivants :

M. Alberto Vara de la commune de Tévenon qui remplace M. Jean-Louis Clignez pour cette assemblée

M. Samuel Dyens de la commune de Concise

M. Christian Maillefer de la commune de Grandson

M. Antoine Menna de la commune de Champagne

M. Stefano Ampezzan de la commune de Champagne

Mme Christelle Gavillet-Borioli de la commune de Concise

M. Olivier Patthey de la commune de Fiez

M. David Ruetschi de la commune de Grandevent

M. Sylvain Fasola de la commune de Sainte-Croix

M. Pierre-Alain Gerber de la commune de Sainte-Croix

M. Sven Matthey de l'Etang de la commune de Mauborget

M. Dionisio Baptista de la commune de Sainte-Croix

M. Andreas Hufschmid de la commune de Tévenon

## **3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 28.04.2021**

Il n'y a ni remarque, ni question, le procès-verbal est adopté à la majorité (2 abstentions).

## **4. Procès-verbal de la séance d'installation des autorités du 29.09.2021 (2<sup>ème</sup> partie)**

Il n'y a ni remarque, ni question, le procès-verbal est adopté à la majorité (1 abstention).

## **5. Communications du Président**

M. Humbert n'a pas de communications particulières et remercie les délégués pour leur présence.

## **6. Communications du Comité directeur**

Le président passe la parole à M. Portner, président du Comité directeur.

Il remercie les délégués pour leur présence.

Il explique qu'un employé et un municipal de la commune de Saubraz ont été interpellés et condamnés au tribunal. En effet, ces derniers ont nettoyé la fontaine du village avec du chlore sans rediriger l'eau vers les eaux usées, ce qui a provoqué la mort de poissons.

Il n'a pas d'autres communications.

## **7. Nomination d'un membre de la commission de gestion**

M. Schaffner de Champagne propose M. Stefano Ampezzan de Champagne. Il est élu tacitement.

## **8. Nomination d'un membre de la commission eau**

M. Andreas Zurbrügg de Sainte-Croix propose M. Pierre-Alain Gerber de Sainte-Croix. Il est élu tacitement.

## **9. Préavis 04-2021 : budget 2022**

M. Fardel de Fiez, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion pour les buts principaux.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 04-2021 pour les buts principaux.

Il n'y a ni remarques ni questions.

M. Humbert relit les conclusions du préavis.

« Sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal de l'ACRG décide :

- d'accepter le préavis 04-2021 relatif au budget 2022 de l'ACRG tel que présenté. »

M. Humbert procède à la votation du préavis pour les buts principaux.

**Le préavis 04-2021 relatif au budget 2022 de l'ACRG pour les buts principaux est accepté à l'unanimité.**

M. Fardel, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion pour le but eau.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 04-2021 pour le but eau.

Il n'y a ni remarques ni questions.

M. Humbert relit les conclusions du préavis.

« Sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal de l'ACRG décide :

- d'accepter le préavis 04-2021 relatif au budget 2022 de l'ACRG tel que présenté. »

M. Humbert procède à la votation du préavis pour le but eau.

**Le préavis 04-2021 relatif au budget 2022 de l'ACRG pour le but eau est accepté à l'unanimité.**

#### **10. Préavis 05-2021 : Octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026**

M. Fardel de Fiez, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 05-2021.

Il n'y a ni remarques ni questions.

M. Humbert relit les conclusions du préavis.

« Sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal de l'ACRG décide :

- d'accepter le préavis 05-2021 relatif à l'octroi au Comité directeur, pour la durée de la législature 2021-2026, d'une autorisation générale de plaider devant toutes les instances judiciaires, tant comme défenderesse que comme demanderesse. »

M. Humbert procède à la votation du préavis.

**Le préavis 05-2021 relatif à l'octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026 est accepté à l'unanimité.**

**11. Préavis 06-2021 : Octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières pour la législature 2021-2026**

M. Fardel de Fiez, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 06-2021.

Il n'y a ni remarques ni questions.

M. Humbert relit les conclusions du préavis.

« Sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal de l'ACRG décide :

- d'accepter le préavis 06-2021, soit d'octroyer au Comité directeur, pour la durée de la législature 2021-2026, une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières, en fixant les limites sur les acquisitions et aliénations d'immeubles et de droits réels et immobiliers dont la valeur n'excède pas Chf. 50'000.- »

M. Humbert procède à la votation du préavis.

**Le préavis 06-2021 relatif à l'octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières pour la législature 2021-2026 est accepté à l'unanimité.**

**12. Préavis 07-2021 : Fixation des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur pour la législature 2021-2026**

M. Fardel de Fiez, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 07-2021.

M. Schaffner de Champagne demande si ce préavis ne pourrait pas être simplifié avec des montants d'indemnités moins diversifiés.

M. Portner répond que le but de ce préavis est principalement d'augmenter le tarif horaire de frs 35.00 à frs 40.00. Pour l'instant, il n'est pas d'actualité de modifier les autres postes.

M. Humbert relit les conclusions du préavis.

« Sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal de l'ACRG décide :

- d'accepter le préavis 07-2021 relatif à la fixation des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur pour la législature 2021-2026, soit :

de fixer les indemnités  
du président du Conseil : CHF 150.- par séance, préparation et kms compris

de fixer les indemnités  
des membres des Commissions : CHF 40.- l'heure, kms en plus  
CHF 70.- pour chaque rapport exécuté

de fixer des indemnités du  
président du Comité directeur : CHF 40.- l'heure pour les activités au bureau de  
l'ACRG

de fixer les indemnités des  
membres du Comité directeur : CHF 100.- par séance de Comité et du Conseil, kms  
en plus  
CHF 40.- l'heure pour toute autre séance, kms en  
plus  
- Temps de déplacement à ajouter pour les séances  
hors du périmètre de l'ACRG (CHF 40.-/h)

de fixer les indemnités de la  
secrétaire : Traitement selon contrat  
Kms en plus hors du bureau officiel

de fixer les indemnités pour déplacement, pour tous, à CHF 0.70 le kilomètre ».

M. Humbert procède à la votation du préavis.

**Le préavis 07-2021 relatif à la fixation des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur pour la législature 2021-2026 est accepté à l'unanimité.**

**13. Préavis 08-2021 : Octroi au Comité directeur d'autorisations de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence pour la législature 2021-2026**

M. Fardel de Fiez, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission de gestion.

La commission de gestion invite les délégués à adopter le préavis 08-2021.

Il n'y a ni remarques ni questions.

M. Humbert relit les conclusions du préavis.

« Sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil intercommunal de l'ACRG décide :

- d'accepter le préavis 08-2021 relatif à l'octroi au Comité directeur d'autorisations de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence pour la législature 2021-2026, soit :

- d'autoriser le Comité directeur, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas au maximum ; ces dépenses seront ensuite approuvées par le Conseil intercommunal au plus tard lors de la dernière séance annuelle.

- de fixer à CHF 30'000.- par cas le montant que le Comité directeur est autorisé à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement ; ces dépenses seront ensuite soumises au Conseil intercommunal par voie de préavis.

Ces autorisations sont accordées au Comité directeur pour la durée de la législature 2021-2026.

M. Humbert procède à la votation du préavis.

**Le préavis 08-2021 relatif à l'octroi au Comité directeur d'autorisations de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence pour la législature 2021-2026 est accepté à l'unanimité.**

#### **14. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil**

M. Samuel Dyens propose la commune de Concise.

#### **15. Divers et propositions individuelles**

Concernant les documents pour le Conseil envoyés par mail, M. Serge Gander de Bullet relève que tous les délégués ne possèdent pas forcément d'ordinateur.

M. Bernard Milliet de Giez propose que les documents soient aussi envoyés aux greffes des communes pour une impression éventuelle plus aisée.

Mme Lénart en prend bonne note.

La séance est levée à 20h30.

Sainte-Croix, le 24 mars 2022

Le Président



Philippe Humbert

La Secrétaire



Virginie Lénart